# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026
# COMMUNE DE DOMMARIEN

La réunion a débuté le 16 septembre 2026 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROUSSEAU Olivier.

**Membres présents :**
Monsieur ARMIENTO Laurent
Madame AUBRY Lauriane
Madame BEAUREPERE Béatrice
Madame CHANSON Marie-Louise
Madame CLERC Irene
Monsieur GEROSA Romain
Monsieur HEUGUET Thierry
Monsieur LEMONNIER Didier
Madame MACHERET - TORCHARD Vanessa
Monsieur ROUSSEAU Olivier - Maire
Monsieur SEMELET Jérôme

**Membres absents représentés :**
-

**Membres absents :**
-

Secrétaire de séance : Madame AUBRY Lauriane
Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**
34_2026 - AVIS POUR PROJET GAEC DE LA LOSNE VERSEILLES LE BAS
35_2026 - PROPOSITION ACHAT LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE COMMUNALE
36_2026 - VALIDATION DU DEVIS TOPOGRAPHIQUE DE LA MISE A JOUR DU CIMETIERE
37_2026 - VALIDATION DU DEVIS POUR LA FORMATION DU LOGICIEL DU CIMETIERE
38_2026 - VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE
39_2026 - VALIDATION DU DEVIS POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS DANS LA COMMUNE
40_2026 - NOUVELLE REGLEMENTATION ET NOUVELLE CONVENTION POUR L'ABRI DE LA PELLETIERE
41_2026 - VALIDATION COUPE RESINEUX ONF
42_2026 - CONVENTION ADHESION SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE
43_2026 - VALIDATION DEVIS TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL BEAUREPERE CORINNE
- VALIDATION DEVIS TRAVAUX MAIRIE SUITE INFILTRATION EAU
44_2026 - DELIBERATION POUR MODIFICATION DU SENTIER DE RANDONNEE "le creux de la chaudière"
45_2026 - DELIBERATION POUR INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION
46_2026 - DELIBERATION AFFOUAGES A PARTIR DE 2026
47_2026 - DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE
48_2026 - DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON ECLUSIERE
- Questions diverses

---

## 34_2026 - AVIS POUR PROJET GAEC DE LA LOSNE VERSEILLES LE BAS

Le conseil municipal est appelé à rendre un avis sur le projet d'extension de l'exploitation du Gaec de la Losne à Verseilles le Bas.

**Décision :**

Le conseil municipal émet un avis défavorable au projet d'extension pour le motif principal suivant :

- Le conseil est contre le surcroît de cultures exploitables pour alimenter le méthaniseur.

**Vote :**
- 0 voix pour ;
- 10 voix contre ;

- 1 abstention

**10 voix contre**
**1 abstention**

**35_2026 - PROPOSITION ACHAT LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE COMMUNALE**

**Objet : Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle communale**

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Dommarien, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Olivier, Maire.

## Considérant

- que la salle communale de Dommarien est régulièrement utilisée pour des manifestations, réunions et événements organisés par la commune, les associations et les habitants ;
- que la commune souhaite améliorer les équipements mis à disposition des utilisateurs de cette salle ;
- que l'acquisition d'un lave-vaisselle permettra de faciliter l'entretien et le nettoyage de la vaisselle utilisée lors des différentes manifestations ;
- qu'il convient, à ce titre, de procéder à l'acquisition d'un lave-vaisselle adapté aux besoins de la salle communale ;
- que le montant prévisionnel de cette acquisition est fixé à **1 500 € TTC maximum**, livraison et accessoires nécessaires compris ;
- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**
D'approuver l'acquisition d'un lave-vaisselle destiné à équiper la salle communale.

**Article 2 :**
De fixer le montant maximal de cette acquisition à **1 500 € TTC**, livraison et accessoires nécessaires compris.

**Article 3 :**
D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition du matériel, à retenir l'offre correspondant aux besoins de la commune dans la limite du montant maximal fixé à l'article 2, à signer le devis, le bon de commande et tout document nécessaire à cette acquisition.

**Article 4 :**
De préciser que la dépense sera imputée au budget communal de l'exercice 2026, sur les crédits prévus à cet effet.

**Article 5 :**
Monsieur le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

**10 voix pour**
**1 voix contre** : Monsieur SEMELET Jérôme

**36_2026 - VALIDATION DU DEVIS TOPOGRAPHIQUE DE LA MISE A JOUR DU CIMETIERE**

Le conseil fait le point sur le projet d'agrandissement de l'espace cinéraire.

- Une intervention du géomètre est prévue afin de réaliser le relevé topographique nécessaire.

Le devis présenté s'élève à 1 400 € HT, soit 1 680 € TTC.

Après délibération, le conseil décide de valider le devis topographique de la mise à jour du cimetière d'un montant de 1680,00 € TTC.

**11 voix pour**

**37_2026 - VALIDATION DU DEVIS POUR LA FORMATION DU LOGICIEL DU CIMETIERE**

Après délibération, le conseil décide de valider le devis de formation du logiciel du cimetière d'un montant de 405,00 € TTC.

**11 voix pour**

**38_2026 - VALIDATION DU NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Le nouveau règlement du cimetière est complété par l'ajout d'un paragraphe concernant l'espace cinéraire :

- Fixation du tarif d'une concession de terrain nu de 1 m × 1 m à 80 € pour trente ans ;
- Dispersion gratuite des cendres dans le jardin du souvenir ;
- Obligation d'effectuer une demande préalable en mairie ;
- Interdiction des aménagements en dur sur un caveau, seuls les aménagements amovibles étant autorisés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau réglement du cimetiére.

**11 voix pour**

**39_2026 - VALIDATION DU DEVIS POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS DANS LA COMMUNE**

Après délibération, le conseil décide de valider le devis de stérilisation des chats qui sera pris en charge par la Fondation 30 Millions d'Amis pour 25 chats.

La commune prend à sa charge le transport des chats chez le vétérinaire (aller et retour).

Actuellement, 9 chats sont déjà stérilisés.

**11 voix pour**

**40_2026 - NOUVELLE REGLEMENTATION ET NOUVELLE CONVENTION POUR L'ABRI DE LA PELLETIERE**

Le conseil examine le nouveau règlement et la convention d'utilisation du site de La Pelletière.

Le tarif d'utilisation est fixé à 60 € par jour.

L'article relatif à la gestion des déchets est modifié afin de préciser que les déchets ménagers doivent être évacués en fin de séjour et qu'aucun dépôt dans les poubelles du site n'est autorisé.

La remise d'un chèque de caution est ajoutée aux conditions de mise à disposition.

**Décision :**

Le nouveau règlement et la convention sont approuvés.

Après délibération, le conseil décide de valider la nouvelle convention pour l'abri de la Pelletière.

**11 voix pour**

**41_2026 - VALIDATION COUPE RESINEUX ONF**

Une proposition d'achat de plaques numérotées par ONF, pour marquage des parcelles bois est présentée au conseil pour un montant de 2 372,50 € HT, soit 2 609,75 € TTC.

**Décision :**

La proposition d'achat est refusée.

Le conseil prend en charge de se renseigner sur l'acquisition de plaque avec vis alu, afin de s'en occuper à moindre frais.

Le maire Olivier Rousseau et Monsieur Jérôme Semelet poursuivront l'étude du dossier.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

**10 voix contre**
**1 abstention** : Madame BEAUREPERE Béatrice

**42_2026 - CONVENTION ADHESION SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE**

Le Maire explique à l'assemblée qu'il faut adhérer à la convention au service de médecine professionnelle et préventive avec le Centre de Gestion 52.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte cette convention,
- autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**11 voix pour**

**43_2026 - VALIDATION DEVIS TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL BEAUREPERE CORINNE**

Le conseil examine les travaux à réaliser dans le logement communal de Corinne Beaurepère suite aux dégâts provoqués par l'alimentation du WC au premier étage.

Le premier devis doit être scindé en deux lots distincts et négocier à la baisse.

Dans le logement, les travaux portent sur la cuisine et le salon : dépose du papier peint, préparation des supports et peinture des murs et plafonds.

Le devis présenté s'élève à 2 337,30 € HT, soit 2 804,76 € TTC.

**Décision :**

Les devis et le principe de réalisation des travaux sont approuvés. Le maire doit juste revoir l'artisan pour tenter une négociation.

**11 voix pour**

**- VALIDATION DEVIS TRAVAUX MAIRIE SUITE INFILTRATION EAU**

L'assurance prend en charge les réparations.

**44_2026 - DELIBERATION POUR MODIFICATION DU SENTIER DE RANDONNEE "le creux de la chaudière"**

Le conseil examine la modification du tracé du chemin de randonnée actuellement non praticable.

Le nettoyage du chemin et son accessibilité étant réalisé, le nouveau tracé sera transmis à l'Office de tourisme afin de permettre l'actualisation du parcours concerné et sa réouverture.

**Décision :**

La modification du chemin est approuvée.

**11 voix pour**

**45_2026 - DELIBERATION POUR INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION**

Le maire Olivier ROUSSEAU

expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de Dommarien d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le maire rappelle que cette mesure vise à encourager la remise sur le marché des logements durablement inoccupés afin de favoriser l'accueil de nouveaux habitants et de répondre aux besoins en logements sur la commune.

Il précise également que cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de revitalisation du village et vient compléter les projets actuellement portés par la commune, notamment le projet "Au fil de l'eau", dont l'objectif est de renforcer l'attractivité résidentielle, touristique et économique de Dommarien.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

**Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**11 voix pour**

**46_2026 - DELIBERATION AFFOUAGES A PARTIR DE 2026**

Le tarif de l'affouage est fixé à 5 € par stère, tarif identique à l'année 2025.

Il s'appliquera à compter de 2026 et demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne le modifier.

**Décision :**

Le tarif de 5 € par stère est adopté.

**8 voix pour**
**3 abstentions** : Monsieur ARMIENTO Laurent, Monsieur LEMONNIER Didier, Monsieur ROUSSEAU Olivier

**47_2026 - DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE**

**Le Conseil Municipal de la commune de Dommarien,**

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives au recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

**Vu** la délibération n° 06_2026 en date du 23 février 2026] autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement temporaire de Mme Alexandra LUCCHI, agent titulaire actuellement en arrêt de maladie ;

**Vu** le contrat à durée déterminée conclu avec Mme Florence HENRY pour assurer le remplacement de Mme Alexandra LUCCHI ;

**Considérant** que Mme Alexandra LUCCHI est actuellement placée en arrêt de maladie et demeure indisponible pour exercer ses fonctions ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement du secrétariat de mairie pendant la période d'absence de Mme Alexandra LUCCHI ;

**Considérant** que Mme Florence HENRY donne satisfaction dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées ;

**Considérant** qu'il y a lieu, en conséquence, de renouveler le contrat à durée déterminée de Mme Florence HENRY pour une nouvelle période de trois mois, soit du **17 septembre 2026 au 16 décembre 2026 inclus ;**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1er :**
De renouveler le contrat à durée déterminée de **Mme Florence HENRY,** en qualité d'agent contractuel, afin d'assurer le remplacement temporaire de **Mme Alexandra LUCCHI**, agent en arrêt de maladie.

**Article 2 :**
Le contrat est renouvelé pour une période de **trois mois,** à compter du **17 septembre 2026 jusqu'au 16 décembre 2026 inclus**, sous réserve de la durée de l'absence de l'agent remplacé et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Article 3 :**
Mme Florence HENRY exercera les fonctions de **secrétaire de mairie**, dans les conditions prévues par son contrat de travail.

**Article 4 :**
La rémunération de Mme Florence HENRY sera fixée conformément aux dispositions prévues dans son contrat et en référence au cadre d'emplois correspondant aux fonctions exercées.

**Article 5 :**
Les crédits nécessaires à la rémunération de l'intéressée et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au budget de la commune.

**Article 6 :**
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tous les documents nécessaires à son application, notamment l'avenant ou le nouveau contrat à durée déterminée correspondant.

**11 voix pour**

**48_2026 - DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON ECLUSIERE**

Le conseil examine la nouvelle convention.

Pour rappel une convention d'occupation est en place pour l'écluse occupée par l'association, entre la mairie et VNF.

Le tarif proposé pour 2026 s'élève à 4 660,41 € par an, montant qui correspond au loyer facturé par VNF à la commune de Dommarien.

Ce montant est refacturé à l'identique à l'Association du Chien à Plumes pour l'année 2026.

**Décision :**

La convention et le tarif annuel de 4 660,41 € sont approuvés.

**11 voix pour**

**Questions diverses**
COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION AU FIL DE L'EAU
PONT DE LA VINGEANNE
COURRIER ASSOCIATION FONCIERE PETITOT STEPHANE
14 JUILLET
ARRETE FERMETURE TEMPORAIRE CHEMIN RANDONNEE LE CREUX DE LA CHAUDIERE
COURRIER CONSERVATOIRE
PROJET HY-FEN

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h30.

Madame AUBRY Lauriane
Secrétaire de séance

Monsieur ROUSSEAU Olivier,
Maire